

## Adresse de la société populaire de Pont-sur-Gartempe, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Pont-sur-Gartempe, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 268;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13934\\_t1\\_0268\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13934_t1_0268_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

La société populaire de Saulieu a envoyé à la commission des subsistances et approvisionnements à Paris 3 caisses :

- n° 1 : la première contenant 96 paires de souliers,
- n° 2 : la seconde 74 chemises,
- n° 3 : la dernière 40 mouchoirs, 1 drap, 1 habit, gilet et culotte uniformes.

Le tout destiné aux défenseurs de la patrie, et particulièrement à ceux de la Compagnie de Saulieu du 6<sup>e</sup> bataillon de la Côte d'Or.

## 27

Les maire et officiers municipaux de la commune de Lasseube, district d'Oléron (1), département des Basses-Pyrénées, font part à la Convention nationale que, sur une invitation du représentant du peuple Monestier, ils ont ouvert, de concert avec la société populaire de cette commune, une souscription pour procurer des provisions en lard et salé à leurs frères de Paris; qu'aussi-tôt leurs concitoyens se sont empressés de se faire inscrire, et que bientôt 9 quintaux 94 livres de salé ont été déposés au district d'Oléron pour être transportés à Paris.

Ils annoncent aussi que leurs concitoyens ont fait don à la patrie de 600 chemises, serviettes et draps de lit pour ces braves défenseurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 28

La société populaire du Pont-sur-Gartempe (3), département de la Vienne, félicite la Convention nationale sur son énergie et son activité à démasquer et faire punir les contre-révolutionnaires et les intrigans; elle annonce qu'un homme libre du canton de Valais, commune de Saint-Georges, en Suisse, a remis à la société 25 liv. destinées aux frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Pont-sur-Gartempe, 4 prair. II] (5).

« Citoyens représentans,

Notre société commence par vous jurer en face de l'évangile des républicains, la déclaration des droits de l'homme.

(1) Et non Oléron.

(2) P.V., XXXVIII, 306. B<sup>in</sup>, 16 prair. (suppl.); M.U., XL, 246; Mon., XX, 646; Audit. nat., n° 619; Rép., n° 166; J. Fr., n° 618; J. Sablier, n° 1358; J. Lois, n° 614.

(3) St-Savin.

(4) P.V., XXXVIII, 307 et XXXIX, 116; B<sup>in</sup>, 16 prair. (suppl.) et 19 prair.; M.U., XL, 247; J. Paris, n° 520; Audit. nat., n° 619; Rép., n° 166; J. Sablier, n° 1358; J. Fr., n° 618; C. Eg., n° 655; Mon. XX, 646.

(5) C 305, pl. 1137, p. 27.

La carrière pénible que vous avez tous embrassée, est digne de vous, vous avez découvert et puni les conspirateurs, continuez et notre bonheur est certain; les ennemis du dehors ne vous effrayent point, les ressources des intriguants et malveillans de l'intérieur sont épuisées; la honte de leur folle entreprise fait leur principal remord, et, par une suite nécessaire, leur a attiré la haine de l'homme vertueux.

Il y aura bientôt 5 ans que nous avons rompu nos fers, que nous ne cessons de nous dire libres, que nous ne cessons de lutter contre la tyrannie; mais ce qui fait notre principale consolation, c'est d'être assurés que les hommes qui combattent pour l'indépendance sont toujours vainqueurs. Quoi ! pouvions-nous un instant croire que ce bel empire serait démembré, plus de patrie et plus de français ! Non, nous disparaîtrons tous ou nous resterons libres et indépendans; quels que soient les évènements futurs, nous comptons trop sur l'énergie de nos représentans pour ne pas espérer l'extinction entière des tyrans coalisés.

La philosophie a commencé la révolution, la philosophie doit l'achever, elle ne connaissait pas la guerre, ses conquêtes sont celles qu'elle fait sur les préjugés; des lois, des mœurs, tels sont les attributs d'une république.

Le mérite d'un vrai républicain est considéré parmi les nations libres, cet homme indépendant ne laisse rien à désirer sur les principes de la philosophie naturelle; les revers de la fortune lui sont indifférens, il s'attache au solide; l'ambition, l'orgueil, l'égoïsme sont pour lui des monstres indignes de partager les bienfaits de la nature.

Notre société, jalouse de posséder depuis un mois un homme libre du canton de Valais, commune de St Georges en Suisse, dont les certificats authentiques nous ont prouvé les services que ses concitoyens ont rendus et rendent encore à la France, ce républicain dont l'existence tient à un état peu lucratif, n'a cessé d'assister à nos séances publiques pour participer aux instructions que l'on y professe; deux décades pendant son séjour étant survenues, il a manifesté son zèle en observant le rite républicain et en travaillant les ci-devant fêtes et dimanches; la veille qu'il a cessé d'habiter parmi nous était un jour de séance, il pria la société d'accepter une offrande de 25 livres, fruit de ses épargnes qu'il faisait pour les défenseurs de la patrie, en nous assurant qu'il désirerait que son âge lui permit de s'offrir lui-même pour combattre les ennemis de notre liberté, ce qui lui a attiré un applaudissement général et l'accolade fraternelle donnée par le président, d'après la demande qui en a été faite par plusieurs membres.

En conséquence, Citoyens représentans, nous vous prions d'agréer l'offrande de ce généreux républicain, annexée à la présente.

Nous remarquons journellement que l'empire de la raison fait des progrès rapides et que même, l'on prononce ces mots assez communément ! *Il vaut cent fois mieux mourir pour la liberté que de devenir esclaves du despotisme*; quelle consolation pour vous, mandataires du peuple; c'est votre ouvrage, c'est l'unique éloge que nous vous adressons. S. et F. ».

DELAGE (présid.), GUILLEMOT, L'HÉRITIER.